

AVANT PROPOS



L'année 2019 a représenté un tournant majeur dans l'évolution de notre système fiscal avec la tenue, les 3 et 4 mai, des 3^{èmes} Assises Nationales sur la Fiscalité, dictées par la volonté de définir, dans le cadre d'une réforme collective et concertée, les contours d'un nouveau dispositif, plus équitable, performant, compétitif et intégrant les principes universels de bonne gouvernance.

Fruits d'une large concertation impliquant l'ensemble des parties prenantes (Parlement, ministères, partis politiques, collectivités locales, organismes représentant le monde de l'entreprise, ordres professionnels, universités, associations socio-économiques, citoyens...), les recommandations des Assises ont permis de poser, de concert, les grandes lignes de la réforme fiscale et de baliser le domaine de la loi-cadre qui viendra tracer la feuille de route de leur mise en œuvre.

Acteur majeur de cette réforme, la Direction Générale des Impôts porte la charge de consolider la relation de confiance avec le contribuable et d'asseoir les conditions d'une bonne gouvernance fiscale.

Renforcer les garants majeurs de l'auto-conformité fiscale, que sont les attributs d'une administration fiscale transparente, réactive et de service, a été l'un des principaux objectifs de la DGI en 2019.

Elle s'est employée à améliorer la qualité des transactions digitales par l'enrichissement des interfaces clients et le déploiement de nouveaux services et fonctionnalités.

Une application mobile "Daribati" a ainsi été lancée, qui fournit aux adhérents des téléservices SIMPL la possibilité de consulter leur situation fiscale (déclarations, paiements, remboursements, etc.) et d'opérer de multiples opérations.

Dans la logique d'instauration d'une relation de confiance avec le contribuable et de réduction des litiges, un service de relance téléphonique amiable et d'envoi de lettres de rappel aux contribuables a été mis en place. De même, un référentiel unifié des prix immobiliers a été élaboré avec l'Agence de la Conservation Foncière pour la ville de Casablanca et ce, dans la perspective de sa généralisation progressive, après retour d'expérience, aux autres villes. Ce référentiel permet, en toute transparence, aux citoyens et aux investisseurs de disposer du même niveau d'information que l'administration.

Les opportunités induites par la digitalisation et les efforts de l'administration pour prévenir les litiges ont permis la diminution du flux des réclamations et une gestion plus dynamique de l'apurement des passifs (remboursement TVA, restes à recouvrer, etc.).

Par ailleurs, l'assistance des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales revêt une importance stratégique pour la DGI qui a mis en place des services d'accompagnement.

Elle interagit directement avec les contribuables par le biais de son Centre d'appel téléphonique et de réponse aux courriels, ainsi qu'à travers ses pages dédiées au niveau des réseaux sociaux. La mise en place d'un dispositif pour l'assistance juridique, les prises de position et de clarification des textes législatifs et réglementaires et le conseil fiscal abondent dans le même sens.

Parallèlement à la recherche de l'excellence dans sa relation avec les contribuables, l'autre chantier stratégique de la DGI en 2019 a concerné l'amélioration de son efficacité dans la mobilisation des recettes fiscales en prenant appui sur la maîtrise de la Data et la modernisation des modes opératoires.

Un intérêt particulier a ainsi été porté à l'enrichissement et à la valorisation de la donnée dans la perspective de la mise en place d'un environnement "Big Data".

La disponibilité de l'information concourt, en effet, à l'objectif d'élargissement de l'assiette et de promotion de la conformité fiscale et se trouve également au cœur de l'amélioration du processus de contrôle fiscal.

La mise à disposition du vérificateur d'informations fiables et pertinentes, le ciblage de la fraude et l'automatisation de la programmation via son système d'analyse risque permettront assurément à la DGI d'améliorer ses performances en la matière.

Enfin, nos métiers, nos missions et nos modes opératoires connaissent des mutations profondes qui iront en s'accroissant. L'année 2019 a cristallisé plus que jamais cet état de fait et renforce notre conviction quant à la place et au rôle de nos systèmes, nos processus et surtout nos ressources humaines à l'effet de relever le défi d'une administration moderne, agile et ouverte.

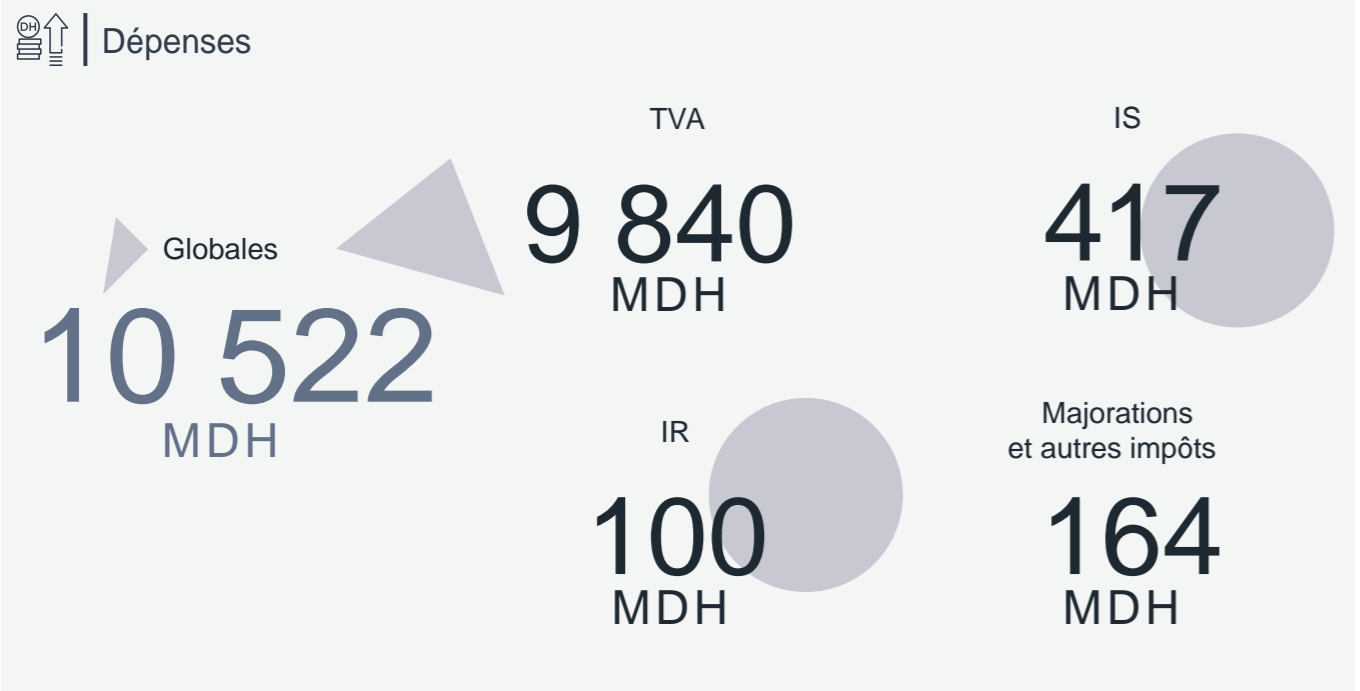
SOMMAIRE

DGI EN CHIFFRES	6
MOBILISATION DES RECETTES FISCALES.....	8
Réalisation des recettes	
Recettes spontanées	
Recettes additionnelles	
MAÎTRISE DE LA GESTION FISCALE.....	20
Elargissement de l'assiette	
Dispositif de remboursement de la TVA	
Gestion du contentieux	
LA DGI À L'ÈRE DU DIGITAL	28
Transformation digitale	
RENFORCEMENT DU CAPITAL INFORMATIONNEL	34
Amélioration de la qualité des données	
POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE	36
Amélioration de la qualité de service	
Assistance et conseil fiscal	
Communication 360°	
OUVERTURE A L'INTERNATIONAL	40
Visites de délégations étrangères	
Promotion de la coopération Sud-Sud	
Conventions bilatérales	
Promotion de la coopération multilatérale	
Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale internationales	

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.....	46
Mesures de la loi de finances 2019	
Textes réglementaires adoptés en 2019	
Organisation des 3 ^{èmes} Assises Nationales sur la Fiscalité	
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN.....	54
Cartographie des ressources	
Formation	
CAHIER STATISTIQUE	60
Recettes fiscales	
Télé-paiement	
Contrôle sur place	
Contrôle sur pièces	
Contentieux administratif	
Contentieux judiciaire	
Assistance, facilitation et information	
Capital humain	

DGI EN CHIFFRES

Les recettes globales nettes se sont élevées au titre de l'exercice 2019 à 151,8 MMDH. Cette performance correspond à un taux de réalisation de 100,7% de l'objectif cible actualisé.



Dématérialisation

Nombre de Télé-déclarations en 2019

2 017 628 TVA
514 960 IS
888 368 IR
736 062 DET

Télé-paiements (IS, IR, TVA, DET)

129,9 MMDH

Télé-paiements (TSAV)

3,2 MMDH

Proportion des recettes télé-payées par rapport aux recettes globales brutes recouvrées par la DGI

88%

Gestion

Recouvrement forcé

3,3 MMDH

23% Part des recettes du recouvrement forcé dans l'ensemble des recettes additionnelles

Liquidation du stock global du contentieux (2019 et antérieur)

64% Des dossiers liquidés

Traités en moins d'un mois 68%

Conseil & clarification

Demandes de prises de position

428

Avis au sujet des textes législatifs 38

103

Instructions de questions parlementaires

Stratégie DGI 2017-2021
64 projets

Taux de performance global 89%

Elargissement de l'assiette

Population scale nouvellement identifiée

371 192

Dont 43% Identifications grâce aux efforts de la DGI

1 298 503



Personnes actives (ayant déposé au moins une déclaration durant les 4 dernières années)

Population scale active

Personnes physiques (IR)

815 734

Personnes morales (IS)

482 777

Assujettis TVA

675 262

RÉALISATION DES RECETTES

Recettes brutes (MDH)

Les recettes scales brutes ont atteint 162 324 MDH en 2019, soit une amélioration de l'ordre de +2,3% (+3 705 MDH) par rapport à 2018 (158 619 MDH).



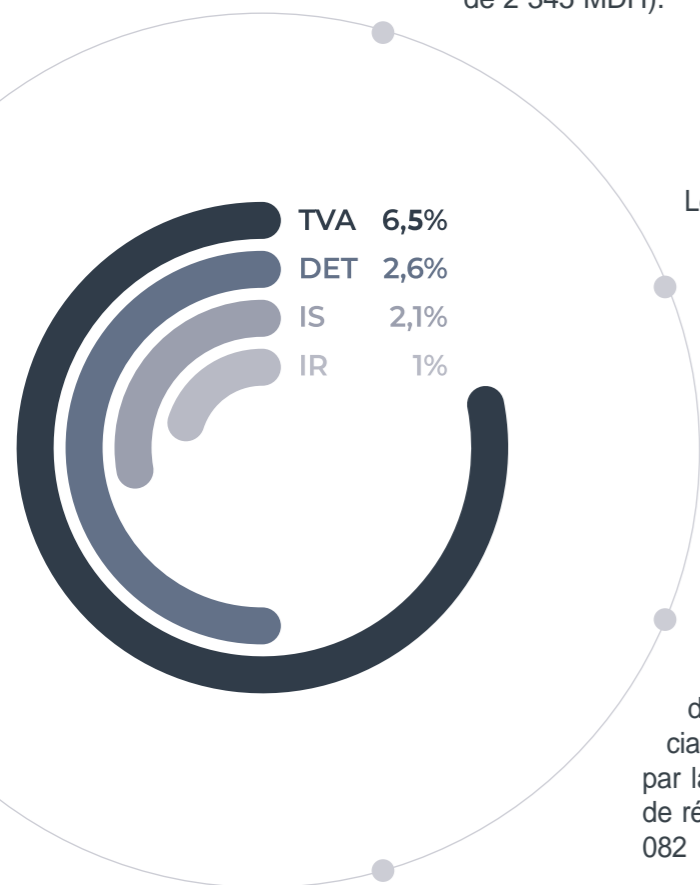
Recettes nettes (MDH)

Les recettes scales nettes se sont établies à 151 802 MDH en 2019 contre 149 583 MDH en 2018, ce qui correspond à une évolution de l'ordre de +1,5% (+2 219 MDH)



Recettes brutes par impôt (MDH)

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur se sont élevées à 41 705 MDH en 2019 contre 39 141 MDH en 2018, soit une amélioration de l'ordre de 6,5% (+2 563 MDH). Cette hausse est due, principalement, à une augmentation des versements spontanés d'un montant de 2 345 MDH).



Les recettes brutes générées par les droits d'enregistrement et de timbre (DET) se sont chiffrées à 18 434 MDH en 2019 contre 17 962 MDH en 2018, ce qui correspond à une évolution de +2,6% (+472 MDH).

Les recettes brutes de l'IS se sont élevées à 54 421 MDH en 2019 contre 53 327 MDH en 2018, soit une amélioration de 2,1% (+1 094 MDH). La contribution sociale de solidarité sur les bénéfices instituée par la loi de finances 2019 a enregistré un taux de réalisation de 100,7%, pour un montant de 2 082 MDH.

Les recettes brutes de l'IR ont atteint 44 610 MDH en 2019 contre 44 152 MDH en 2018, en accroissement de +1% (+458 MDH).

Recettes nettes par impôt (MDH)

54 004 MDH
Impôt sur les sociétés
 Les recettes de l'IS ont été réalisées à hauteur de 102,3% correspondant à une évolution de 3,4% par rapport à l'exercice précédent.

44 510 MDH
Impôt sur le revenu
 Les recettes de l'IR ont été réalisées à hauteur de 99% correspondant à une évolution de 1,4% par rapport à l'année dernière.

31 865 MDH

TVA à l'intérieur
 Les recettes de la TVA ont été réalisées à hauteur de 100,2%, correspondant à une évolution de 0,2% par rapport à l'exercice antérieur.

18 434 MDH

Droits d'enregistrement et de timbre
 Les recettes des DET ont été réalisées à hauteur de 100,7%, correspondant à une évolution de 2,6% par rapport à l'exercice antérieur.

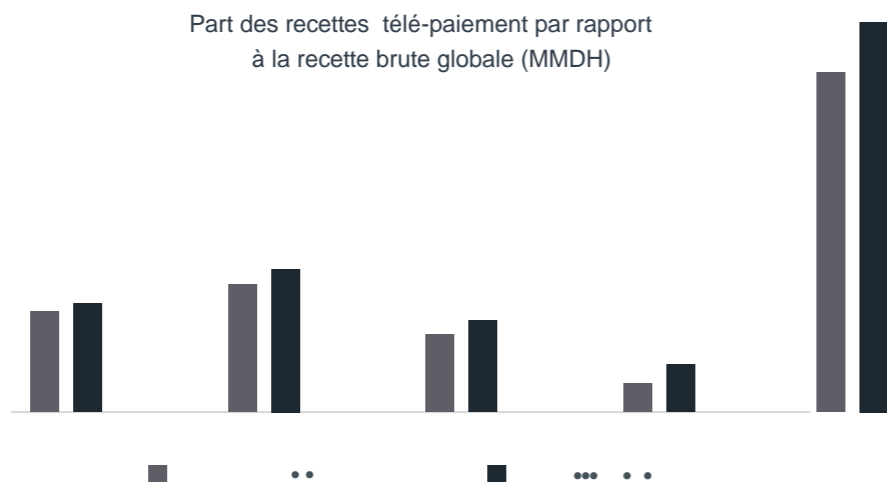


RECETTES SPONTANÉES

Les recettes spontanées ont progressé pour atteindre 148 197 MDH en 2019 (soit +5% par rapport à 2018). Cette performance est à mettre sur le compte des efforts continus de la DGI en matière de facilitation, de sensibilisation et de dématérialisation des procédures.

L'année 2019 a connu 230 734 nouvelles adhésions aux télé-services de la DGI.

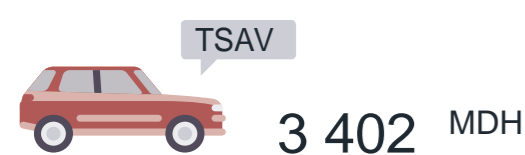
86% de la recette brute globale (hors TSAV) recouvrée par la DGI a été télé-payée, soit 129 978 MDH (7 790 933 opérations).



Taxe spéciale annuelle sur les véhicules (TSAV)

La TSAV a généré une recette de l'ordre de 3 402 MDH, en accroissement de 7% par rapport à l'exercice 2018.

Cette recette a été réalisée à hauteur de 93,4% via le réseau des partenaires contre 92,4% en 2018, ramenant, ainsi, les réalisations au niveau des guichets de l'administration à 6,3% contre 8% en 2018.



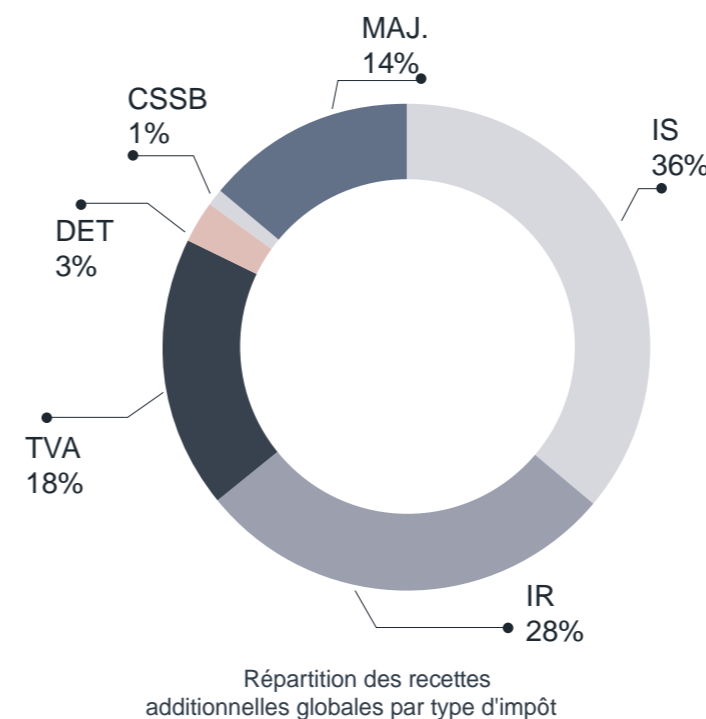
Paiement à la DGI en 2019



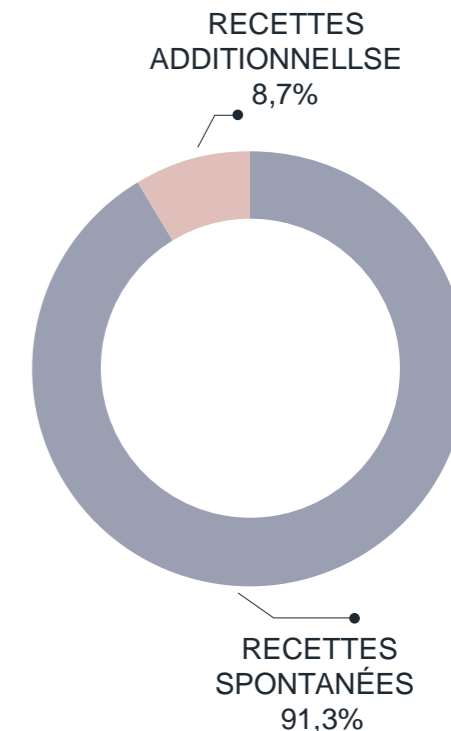
RECETTES ADDITIONNELLES

Evolution des recettes additionnelles

Les recettes additionnelles, résultant des opérations de contrôle sur place et sur pièces effectuées et donnant lieu à un recouvrement à l'amiable et/ou suite à une action de recouvrement forcé, s'élèvent à 14 276 MDH au titre de l'exercice 2019 et représentent 8,7% de la recette globale contre 11,2% en 2018.

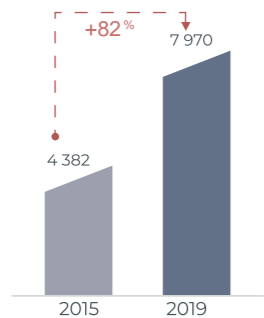


Les recettes additionnelles de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu concentrent 64% de la recette additionnelle globale.



Contrôle sur place

Moyenne des 5 dernières années :
6 791 MDH



Recettes du contrôle sur place en MDH

Evolution des recettes du contrôle sur place

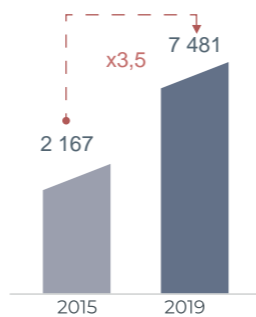
Le renforcement du dispositif du contrôle scal a permis à la DGI de maintenir sa performance au dessus de la moyenne quinquennale, grâce notamment à l'amélioration du système d'information et à l'automatisation de la programmation via son système d'analyse risque.

Evolution des dossiers vérifiés

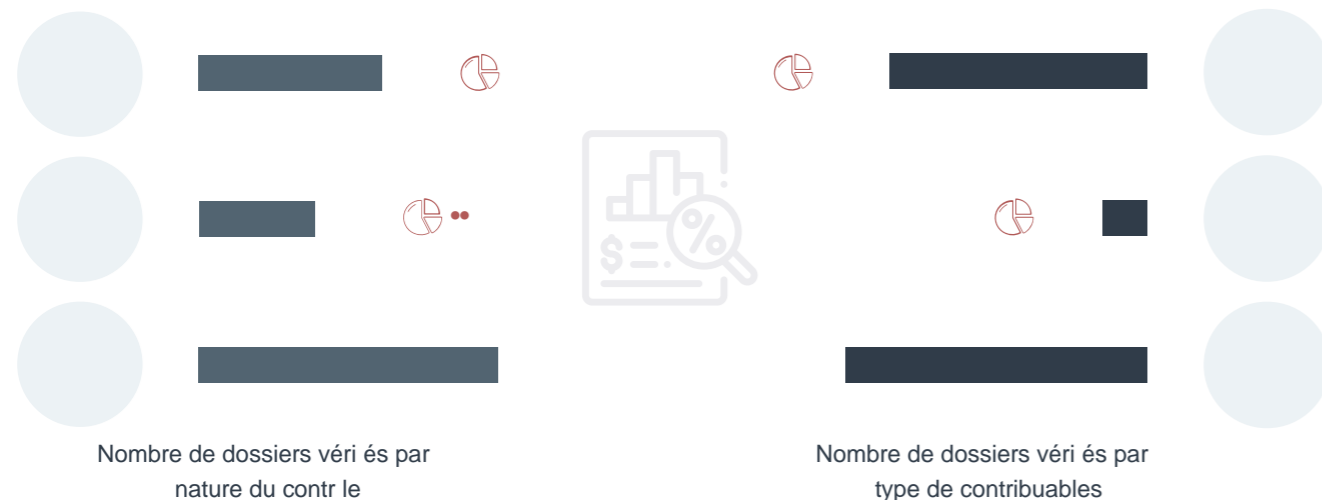
Les opérations de contrôle ont porté sur un total de 7 481 dossiers, soit une évolution de 245% par rapport à 2015.

Les vérifications générales concentrent 62% des opérations.

La population contrôlée est composée à hauteur de 85% de personnes morales.



Nombre de dossiers vérifiés



Renforcement du contrôle scal

Deux leviers 01

- Le nouveau dispositif de contrôle est basé sur deux axes essentiels, d'une part, la mise à disposition du vérificateur d'informations pertinentes, fiables et exploitables et d'autre part, la disponibilité des ressources et outils nécessaires à l'analyse des risques et au ciblage de la fraude.

02 Transparence & efficacité

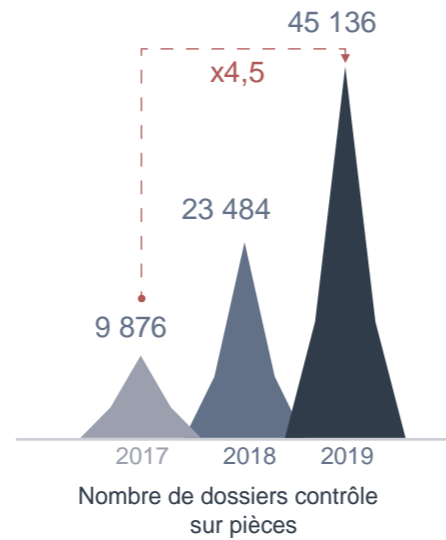
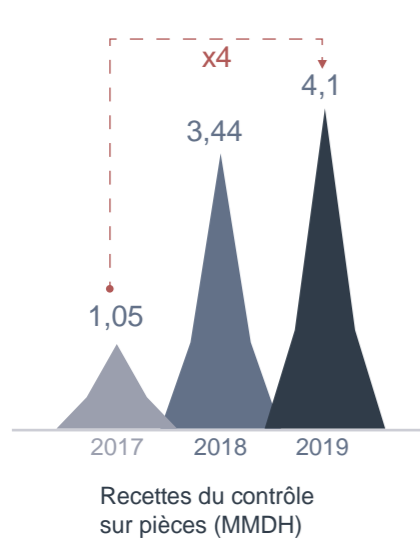
- En 2019, et afin de lutter de manière efficace contre les différentes formes de fraude, la DGI a poursuivi ses efforts pour mettre à niveau son dispositif de contrôle scal tout en préservant les garanties accordées aux contribuables.



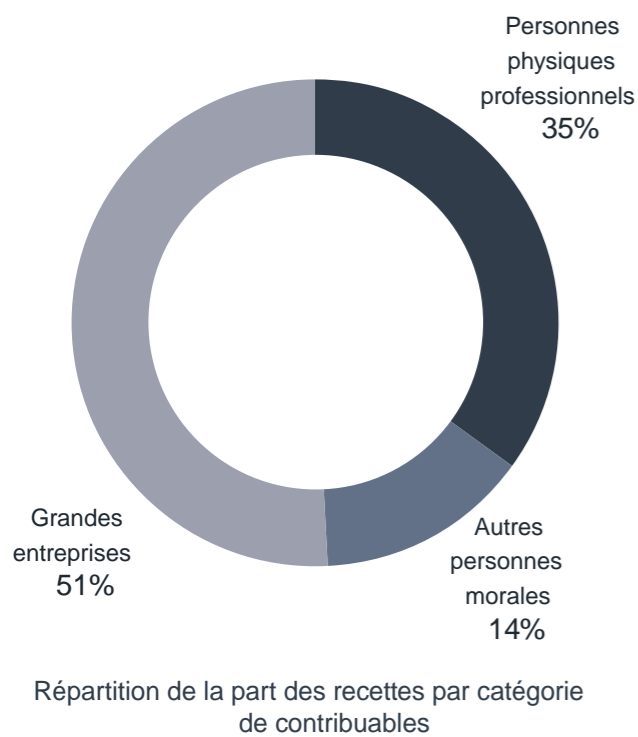
Contrôle sur pièces

Le contrôle sur pièces (CSP), de par sa capacité à assurer une meilleure couverture du tissu fiscal, et son rôle dans la promotion de la conformité fiscale, participe à l'amélioration à la fois de l'efficacité et de l'équité du système fiscal.

- En 2019, 64% des dossiers programmés à des vérifications ont débouché sur des régularisations qui se sont chiffrées à 4,1 MMDH
- contre 3,44 MMDH en 2018, soit en progression de 20%.



Les grandes entreprises et les personnes physiques concentrent 86% des recettes réalisées en matière de CSP.

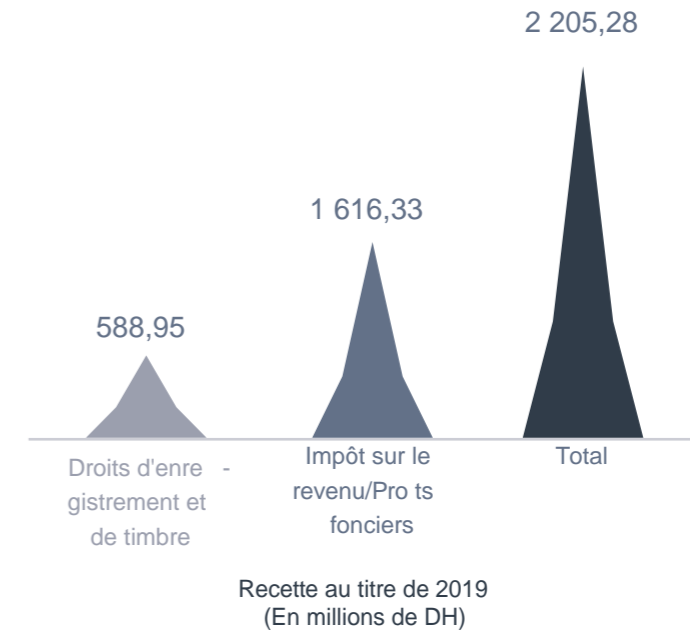


Catégorie	Rendement moyen par catégorie de contribuables
Grandes entreprises	1 348 912 DH
Autres personnes morales	98 363 DH
Personnes physiques professionnels	60 254 DH

Rendement moyen par catégorie de contribuables

Impôt sur le revenu / Pro ts fonciers et droits d'enregistrement et de timbre

La recette générée au titre du contrôle de l'impôt sur le revenu / Pro ts fonciers (IRPF) et des droits d'enregistrement et de Timbre (DET) au titre de 2019 s'est établie à 2,2 MMDhs.



Recouvrement forcé

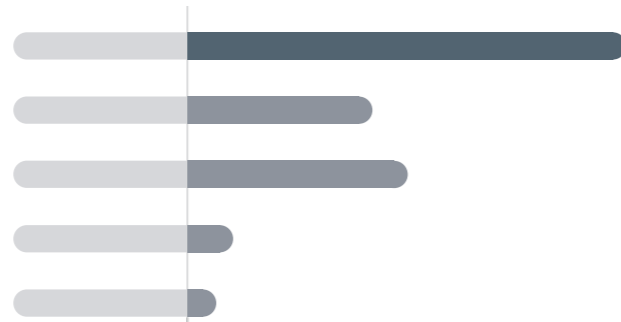
L'année 2019 marque l'arrivée à maturité du métier du recouvrement, en capitalisant sur les cinq dernières années de mutations stratégiques et technologiques au sein de la DGI.

En effet, les recettes générées par le recouvrement forcé ont atteint en 2019 un montant global de 3,3 MMDH.

Ces recettes représentent 23% des recettes additionnelles.

Par ailleurs, 89% de la recette issue du recouvrement forcé est concentrée sur la période d'émission 2015 à 2019.

Analyse des recettes réalisées en 2019 par ancienneté de cote (MDH)

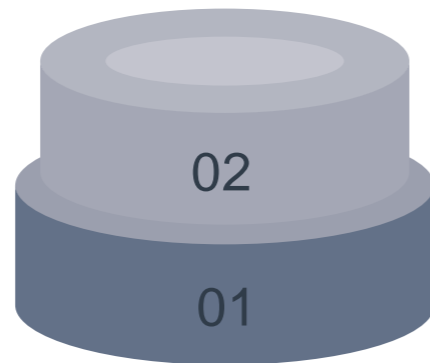


Maîtrise du recouvrement

- Les mécanismes d'apurement ont été multipliés enregistrant ainsi une évolution de +134% entre 2014 et 2019 pour les impôts d'Etat par recouvrement effectif, dégrèvements ou encore par admission en non-valeur pour les créances avérées irrécouvrables.
- La dématérialisation des paiements effectués auprès des guichets de l'Administration, à la fois pour les professionnels et pour les particuliers, que ce soit en matière des impôts et taxes (TVA, IS, IR, TSAV, DET...), mais aussi des droits réglés à l'occasion de certaines opérations (Droits de timbre, immatriculation...), ont permis au réseau des Recettes de l'Administration Fiscale d'améliorer substantiellement leur réactivité vis-à-vis des émissions nouvelles plus propices au recouvrement, en parallèle à l'accentuation des mécanismes d'apurement du RAR ancien. Cette nouvelle dynamique a permis l'amélioration du recouvrement amiable (dès l'enclenchement des procédures légales et la

notification des premiers actes, dernier avis sans frais ou commandement) évitant ainsi le recours aux procédures lourdes de recouvrement.

A ce titre, 41% de la recette issue de l'action du métier du recouvrement a été réalisée suite à la notification et la mise en demeure des redevables de leurs obligations fiscales.



Collecte d'information

La DGI a poursuivi le chantier relatif à l'amélioration des actions de recouvrement forcé à travers la collecte de l'information interne et externe ou encore via l'échange automatisé de l'information avec les partenaires institutionnels.

Partenariat avec les huissiers de justice

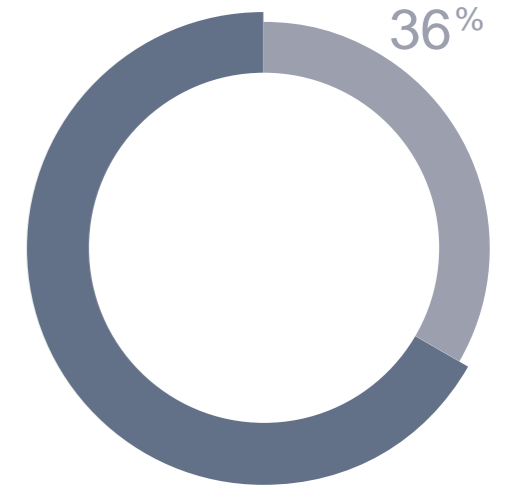
Dans l'objectif d'accorder davantage de garanties aux contribuables et de sécuriser les procédures engagées, le réseau des receveurs de l'Administration fiscale a bénéficié de l'appui et de l'assistance du Corps des huissiers de justice.

36% de la recette du recouvrement forcé a été réalisée avec l'implication des huissiers de justice.

Par ailleurs, la DGI a procédé à la redéfinition du dispositif d'engagement de l'avis à tiers détenteur (ATD), une procédure qui désormais s'opère dans un cadre qui assure aux contribuables davantage de garanties.

- Ces actions ont permis d'améliorer la réactivité de l'administration vis-à-vis des taxations nouvelles et ce, par la mise en place d'une phase de relance téléphonique amiable et d'envoi de lettres de rappel aux contribuables.

Recouvrement avec l'assistance des huissiers



Recouvrement aux RAF 64%

Restes à recouvrer (RAR)

L'apurement des RAR s'est poursuivi en 2019 dans le cadre de la stratégie de segmentation adoptée par la DGI. Cet apurement s'est traduit par une incision de l'ordre de 9% des RAR sur la période 2014-2019.

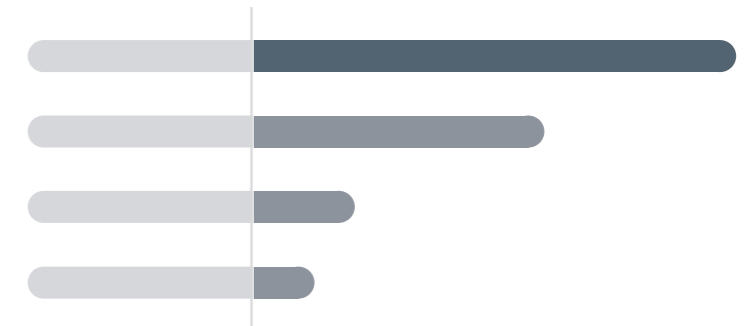


ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE

Nouvelles identifications

L'année 2019 a connu l'identification de 371 192 nouveaux contribuables contre 199 816 en 2018, soit une appréciation de 52%.

Les particuliers concentrent près de 61% de cette population.



Cet élargissement de l'assiette couplé aux efforts engagés par la DGI pour une meilleure maîtrise de l'assiette ont permis un accroissement des recettes spontanées de 5% sur la période 2018-2019 contre 1,5% sur la période 2017-2018.



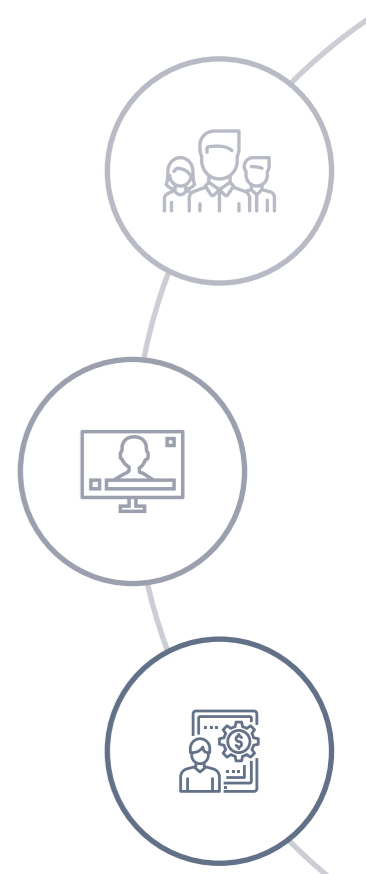
Evolution des recettes spontanées (MMDH)

Sources d'identification

Identification spontanée par le contribuable lui-même (dépôt de la déclaration d'existence ou d'identification scale, création au niveau des Centres Régionaux d'Investissement);

Identification suite à la mise en place de la dématérialisation par le dépôt des déclarations IR/Pro ts fonciers, demande d'attestation, demande de restitution IR, enregistrement ;

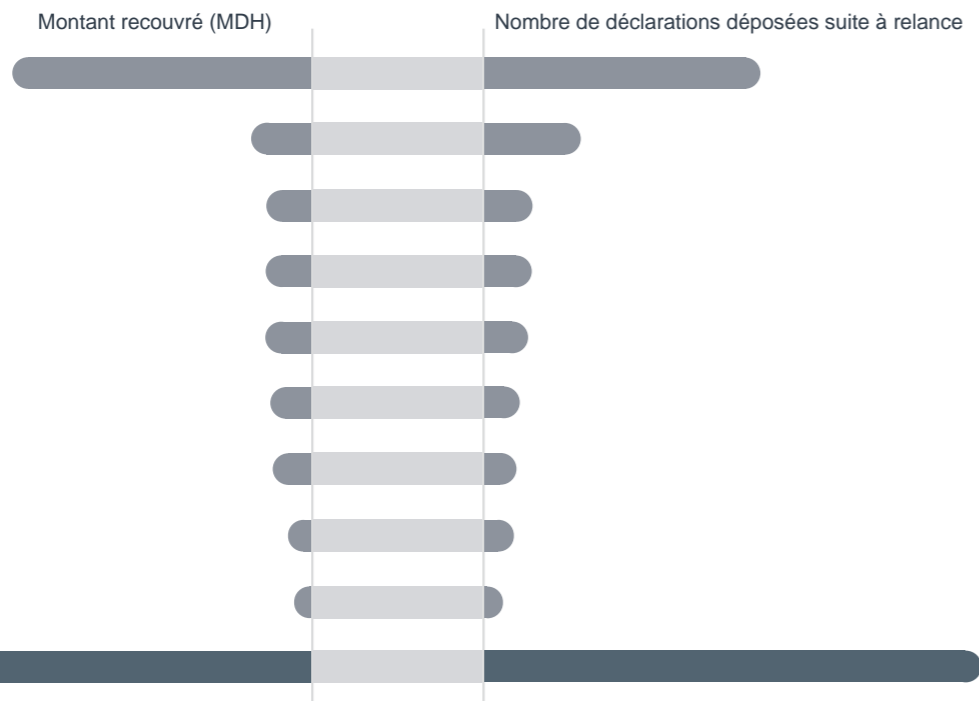
Identification par la DGI grâce notamment aux opérations de recoupement, rapprochement, recensement, etc.



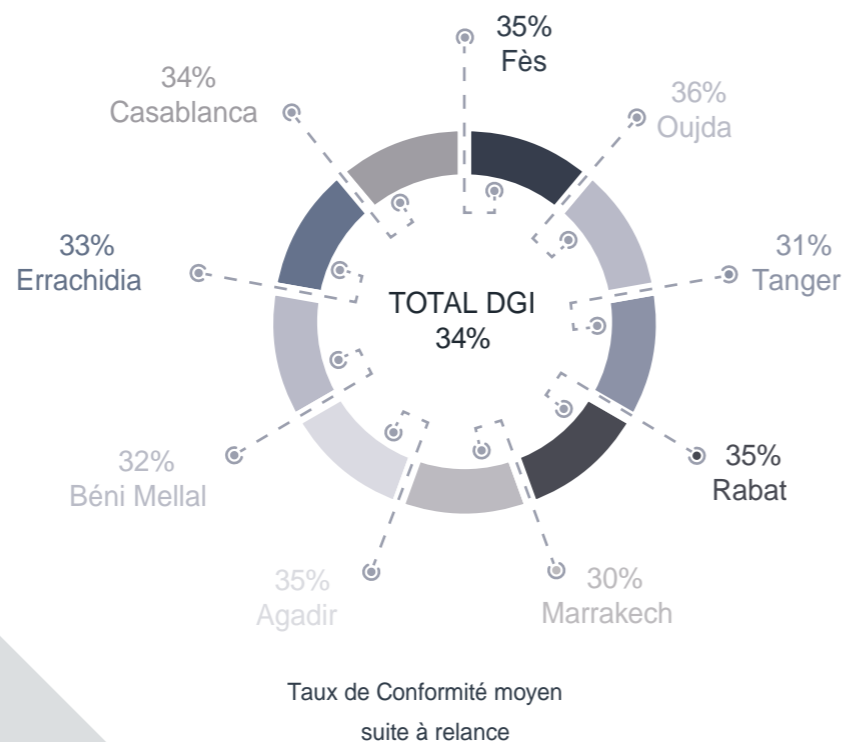
Conformité suite à relance

L'automatisation des processus de gestion engagée par la DGI a permis une relance systématique des défaillants. Au titre de 2019, le taux de conformité moyen suite à relance s'est

établi à 34%, ce qui correspond à un total de 7 170 déclarations déposées et 694,5 MDH recouverts.

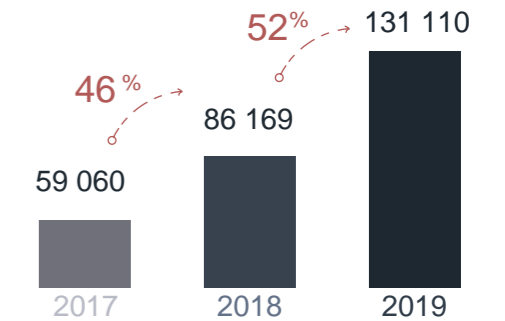


- Casablanca concentre près de 54% du nombre de déclarations déposées suite à relance et 59% du montant recouvré.



Auto-entrepreneurs

L'année 2019 a enregistré 44 941 nouvelles adhésions au statut d'Auto-entrepreneur. Cette population s'est ainsi appréciée de l'ordre de 52% par rapport à 2018 et compte 131 110 auto-entrepreneurs.



Référentiel Commun des Prix des Transactions Immobilières et Foncières "RECOM"

Un Référentiel Commun des Prix des Transactions Immobilières et Foncières a été élaboré conjointement par la DGI et l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, à titre d'expérience pour la ville de Casablanca dans l'optique de:


- Mieux encadrer le pouvoir discrétionnaire de l'administration notamment à travers l'uniformisation des méthodes d'émission et de redressement des impôts, droits et taxes;
- Renforcer les garanties accordées aux citoyens et aux investisseurs en leur permettant de disposer du même niveau d'information que l'administration ;
- Améliorer la qualité de service en offrant aux usagers un service normé et harmonieux visant un minimum de contentieux.



DISPOSITIF DE REMBOURSEMENT DE LA TVA

Apurement des demandes de remboursement TVA par affacturage

La dynamique d'apurement du passif des remboursements TVA lancée en 2018, à travers la signature de la Convention Cadre de mobilisation des créances de crédits de TVA, s'est poursuivie en 2019 avec un taux d'apurement moyen de l'ordre de 78%.

78 %  Stock

Remboursement TVA par affacturage



GESTION DU CONTENTIEUX

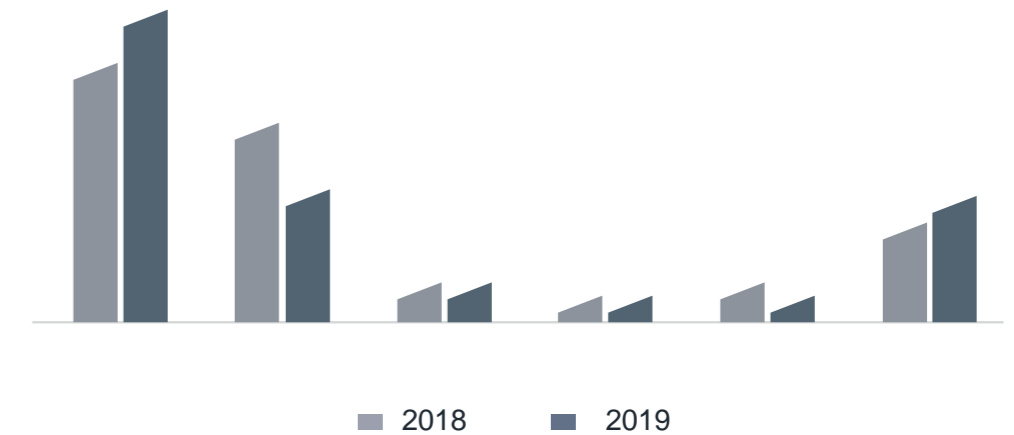
Gestion du contentieux administratif

Traitement des réclamations

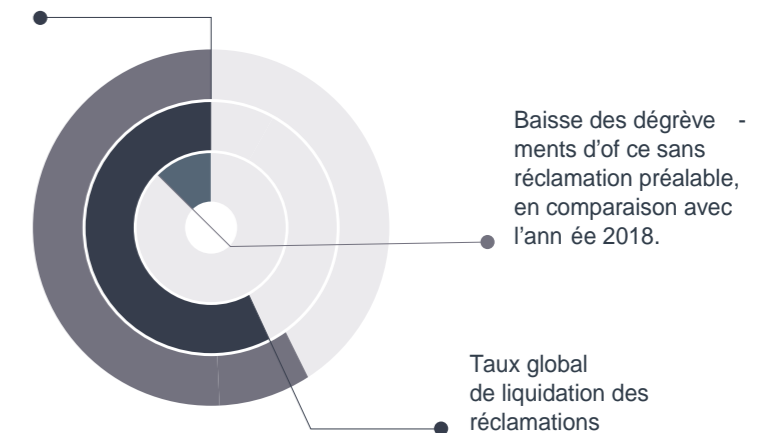
87 438 réclamations ont été reçues au cours de l'exercice 2019 contre 107 481 en 2018, soit une baisse de -19%.

Le taux de liquidation global a atteint 64% du stock (2019 et antérieur), soit 80 336 liquidations, dont 60 144 (75%) ont été constituées et liquidées en 2019. Quant à la part des réclamations déposées en 2019 et traitées dans un délai inférieur à 30 jours, elle a atteint 68%, soit 40 853 réclamations.

Répartition des réclamations par type d'impôt

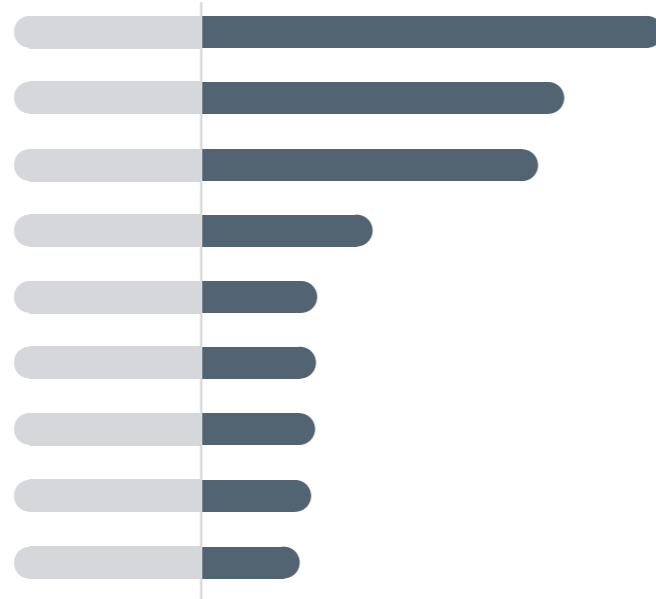


Part des dossiers traités dans un délai inférieur à 30 jours



Traitement des dégrèvements d'of ce sans réclamation préalable

Le nombre total des dégrèvements d'of ce accordés sans réclamation préalable en 2019 a atteint 2 575 dégrèvements pour un montant total de près de 55 MDH.



Maitrise du contentieux administratif

La gestion du contentieux administratif a été marquée en 2019 par des progrès en matière de prévention et de réduction des litiges, d'amélioration de la qualité de service et de perfectionnement de l'application informatique.

- 01 Réduction du flux de réclamations reçues de l'ordre de 19% ;
- 02 Automatisation de l'ensemble du processus de traitement et de suivi du contentieux ;
- 03 Baisse du nombre de dégrèvements d'of ce sans réclamation.

Gestion du contentieux judiciaire

01

Recours en première instance

2 531 recours ont été formulés auprès des tribunaux de première instance en 2019 contre 2 447 en 2018, soit une hausse de 3%. 15% des recours ont été introduits à l'initiative de l'administration.

02

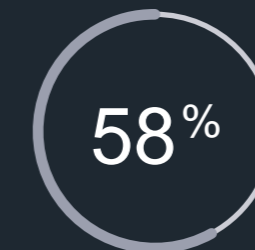
Recours devant les Cours d'appel

1 113 dossiers ont fait l'objet d'une procédure d'appel en 2019 contre 1 195 en 2018, soit une baisse de 7%. 70% des appels ont été interjetés par l'administration contre 63% en 2018.

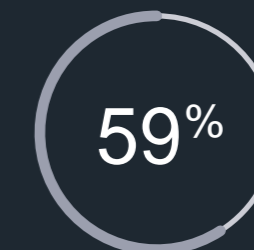
03

Recours devant la Cour de Cassation

330 recours ont été enregistrés auprès de la Cour de Cassation contre 271 en 2018, soit une progression de 22%. 99% de ces recours ont été introduits à l'initiative de l'administration contre 60% en 2018.



Jugements en faveur de l'administration
1 556 affaires sur 2 693 jugements définitifs

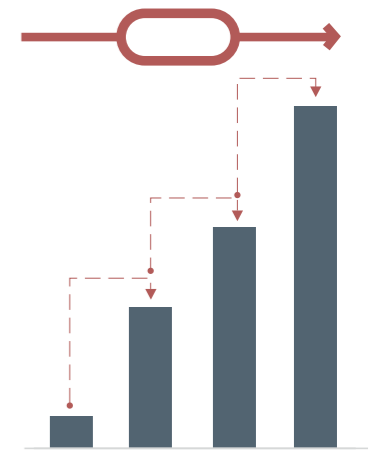


Taux de maintien des impositions de la DGI
1,9 MMDH maintenus sur 3,2 MMDH en litige

TRANSFORMATION DIGITALE

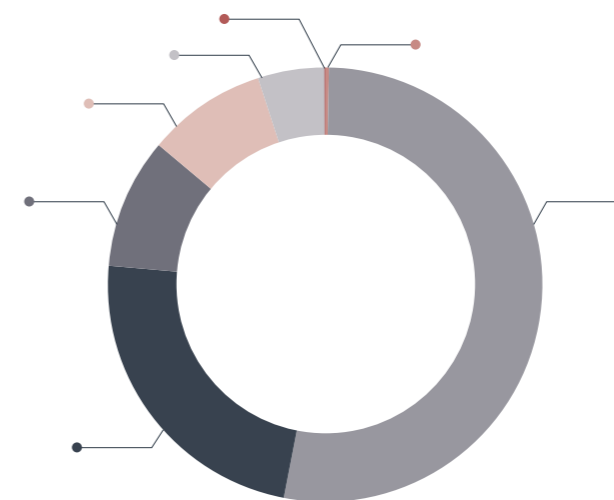
Vers une administration totalement numérique

Le nombre d'opérations dématérialisées effectuées en 2019 s'élève à 14,71 millions, soit plus de 5 fois le volume enregistré en 2016 et en progression de 47% par rapport à 2018.



Nombre d'opérations dématérialisées (en millions)

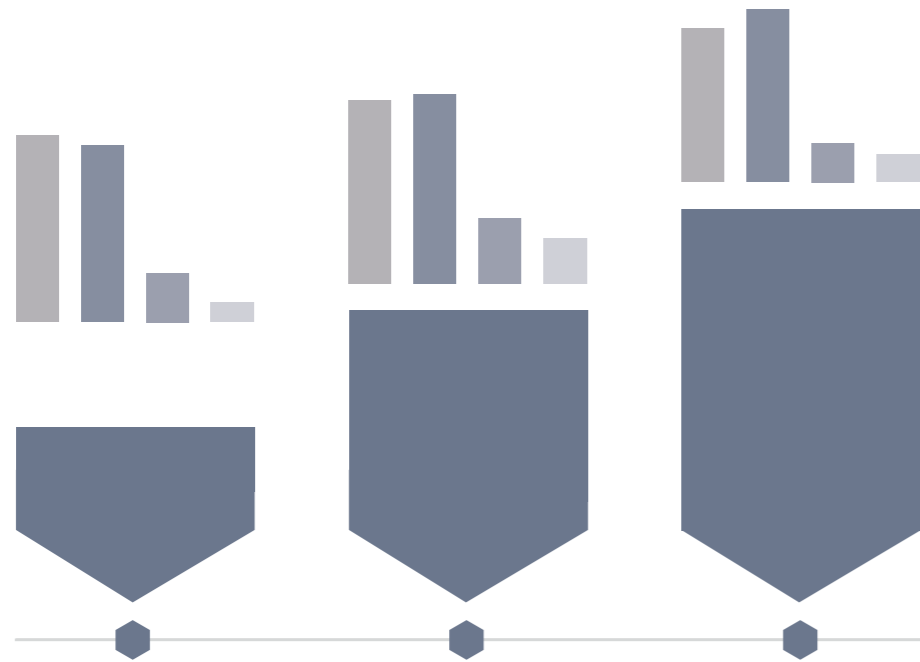
Types d'opérations (en pourcentage)



Les télé-paiements et les télédéclarations concentrent 76% des opérations réalisées de manière dématérialisée en 2019.

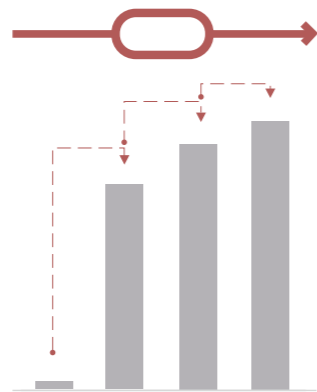
Télé-déclarations

Le nombre de services liés aux déclarations en ligne a progressé de 127% sur la période 2017-2019



Evolution du nombre de déclarations dématérialisées

Le nombre de déclarations opérées en ligne en 2019 s'élève à 3,42 millions, soit 20,6 fois le volume enregistré en 2016 et en progression de 7% par rapport à 2018.



Nombre de déclarations déposées de manière dématérialisée (en milliers)

Télé-paiements

Le nombre d'opérations télé-payées en 2019 s'élève à 7,79 millions contre 2,47 millions en 2016, soit une progression de 215%.



Télé-paiements effectués (en millions)

Le nombre de services pour les opérations télé-payées s'est accru de 94% sur la période 2016-2019.

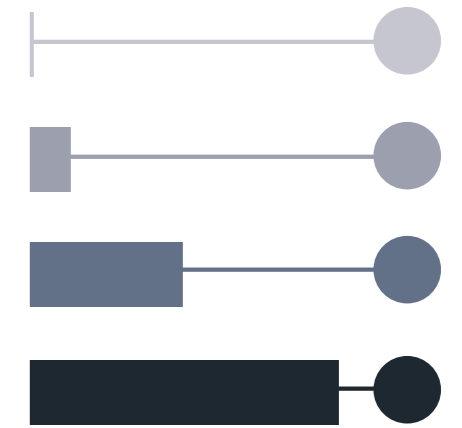


Services de télé-paiements disponibles

Dématérialisation des attestations

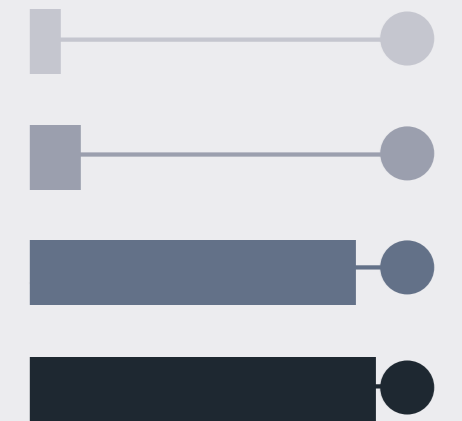
1,3 millions d'attestations ont été délivrées en ligne en 2019 contre 16 850 en 2016.

x 77



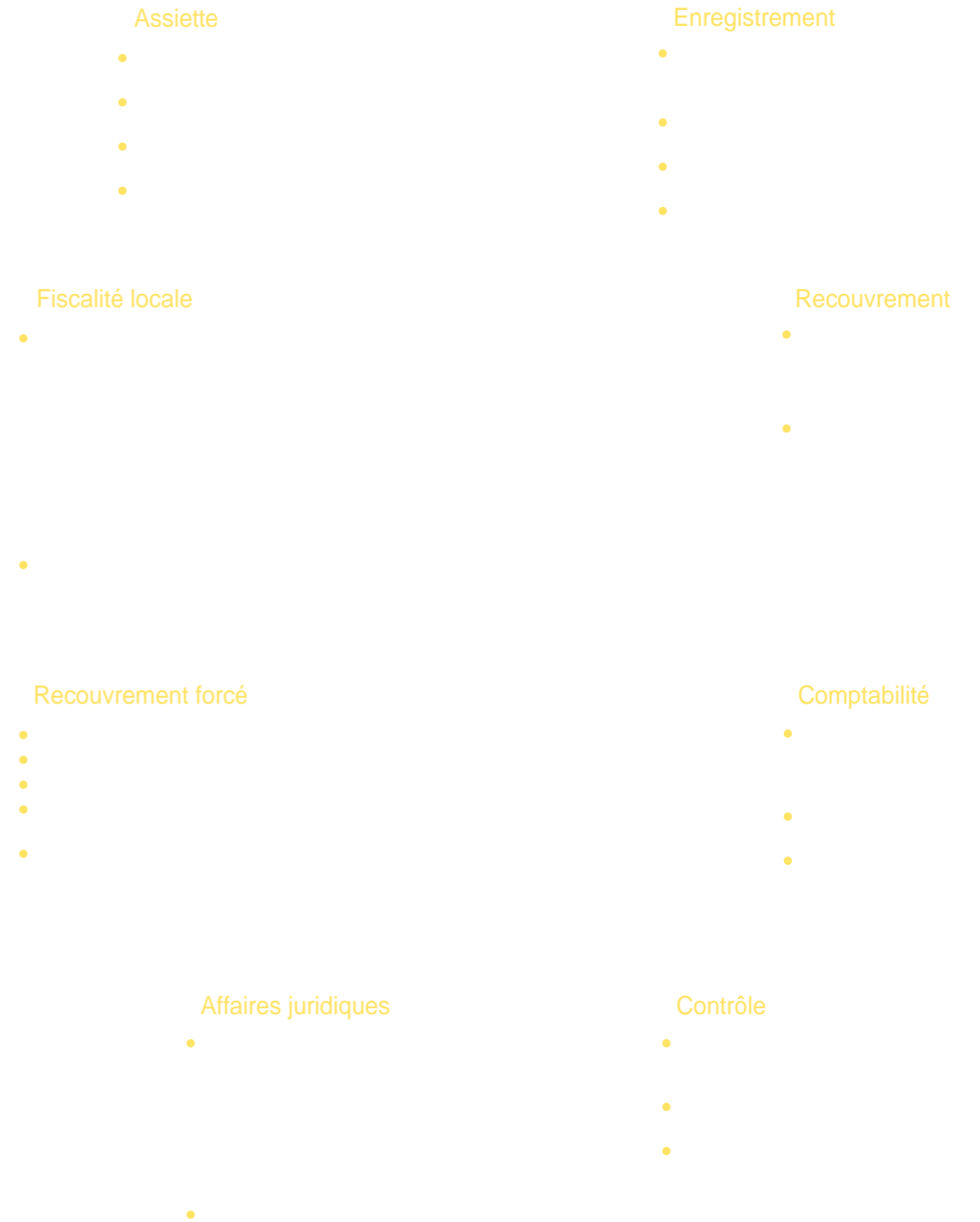
Attestations délivrées (en milliers)

Le nombre d'attestations disponibles en ligne a été multiplié par 11 entre 2016 et 2019.



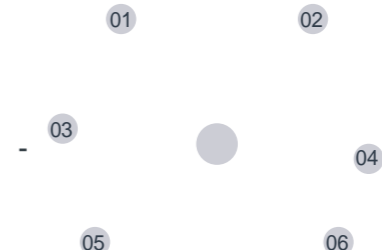
Nombre d'attestations en ligne

SIMPL: Services des Impôts en Ligne



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Systeme d'Information Décisionnel

- 
- 01 Alimentation par les données des nouvelles déclarations, états et demandes prises en charge.
 - 02 Audit de performance du Système
 - 03 Migration vers de nouvelles plateformes plus performantes.
 - 04 Optimisation des traitements en termes de temps d'exécution.
 - 05 Réalisation de nouveaux rapports et implémentation de nouvelles règles d'analyse risque.
 - 06 Formation et assistance des utilisateurs.

Performance et urbanisation du Système d'Information

La DGI a lancé une étude pour la définition de l'architecture de l'environnement analytique "Big Data" et la mise en œuvre d'un Système de Recoupement et d'Analyse des Données (SRAD).



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



المديرية العامة للضرائب
+oCΦΠo +oCφ+oκ+ |ξOXoαI
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

